

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation du Conseil Municipal : Le 14 Mai 2020

OBJET : DESIGNATION DES DÉLÉGUÉS DES COMMISSIONS MUNICIPALES

L'an deux mille vingt, le vingt-six Mai, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué par le Maire sortant, s'est réuni à l'église en séance publique, sous la présidence de Monsieur BESNARD Christophe, Maire de Prudemache.

Etaient présents : Monsieur BESNARD Christophe (Maire), Mmes et M. COLLET Delphine, GUÉGUIN Frédéric et LAMBERT Stéphanie (Adjointes); MARIE Justine, QUINET Thérèse, CHETBOUL Marc, ANDRÉ Catherine, LECŒUR Françoise, HANTRAYE Christelle et SAINOT Frédéric.

Madame MARIE Justine a été désignée comme secrétaire de séance.

Lors de cette séance, il est désigné les délégués nécessaires à la constitution des Commissions Municipales, comme suit :

Le Maire est président d'office de chaque Commission

* **Commission des Travaux Communaux** :

Mesdames et Messieurs COLLET Delphine, GUÉGUIN Frédéric, LAMBERT Stéphanie, MARIE Justine, QUINET Thérèse, CHETBOUL Marc, ANDRÉ Catherine, LECŒUR Françoise, HANTRAYE Christelle et SAINOT Frédéric.

* **Commission Animation du Pays** :

Mesdames et Monsieur ANDRÉ Catherine, COLLET Delphine, QUINET Thérèse et SAINOT Frédéric.

* **Commission Aide Sociale** :

Mesdames ANDRÉ Catherine, COLLET Delphine et QUINET Thérèse.

* **Commission Urbanisme** :

Mesdames et Messieurs COLLET Delphine, GUÉGUIN Frédéric, LAMBERT Stéphanie, MARIE Justine, QUINET Thérèse, CHETBOUL Marc, ANDRÉ Catherine, LECŒUR Françoise, HANTRAYE Christelle et SAINOT Frédéric.

* **Commission Communication** :

Mesdames LAMBERT Stéphanie, MARIE Justine et CHETBOUL Marc.

Fait et délibéré, le 26 Mai 2020
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Christophe BESNARD

Certifié exécutoire compte tenu de
La transmission en Sous-Préfecture le : 3 Juin 2020
La publication le : 15 Juin 2020
Le Maire,

| |
|-----------------------------|
| ARRIVÉ LE : |
| 08 JUIN 2020 |
| SOUS-PRÉFECTURE DE DREUX |